

Compte rendu provisoire du Conseil d'UFR du 06 mars 2014

Conseil d'UFR :

Membres présents : ALIKHANI E., BREUILLES P., COSTA-TORRO F., DEVILLIERS D., DUBOIS A., FENSTERBANK L., GAILLON L., GOMES J., HASENKNOFF B., JONCART S., LAMBERT J-F., LEGRAND S., LISIEKI I., MALEZIEUX B., MOUSSA J., PILOT C., REIGER J., RIZZI C., ROLLET A.L., SAYAG C., VUILLEUMIER R.

Membres ayant donné procuration : BOUTEILLER L., DURUPHTY O., SAGAN S.

Invités permanents : AUBERT C., GERARD H., PERNOT H., PIQUEMAL J.P., BABONNEAU F., BAIGL D., JOURNAUX Y., JULLIEN L., HUET F., PETIT C., PRADIER C.M.,

Invités : G. ROUSSE, J.M. TARASCON

Excusés : CHARRON J.C., COSTENTIN C., PAILLERET A., STOFFELBACH F., VARENNE A., WALTER P.

La séance du Conseil d'UFR de la Faculté de Chimie est ouverte à 13 h 40. Elle est présidée par J-F. LAMBERT.

1) CR du Conseil d'UFR du 28 novembre 2013

C. RIZZI fait remarquer que deux phrases qui lui sont attribuées ont été retranscrites d'une manière qui en obscurcit le sens et en demande la correction:

page 7:

"C. RIZZI indique que c'est incitatif plus en enseignement qu'en recherche. Elle déclare que les primes ne participant pas à la définition du montant des retraites, il serait préférable d'augmenter les salaires de façon égale pour tous les membres du personnel."

A remplacer par :

"C. RIZZI indique que l'on n'aurait pas plus de raison d'être incité à s'investir à faire de la recherche via le versement de la PIR car recherche et enseignement sont nos activités normales. Elle déclare que les primes ne participant pas à la définition du montant des retraites, il serait préférable qu'elles soient intégrées aux salaires et versées à tous les membres du personnel de manière équitable."

page 8 :

Le § débutant par "La loi FIORASO..." doit être remplacé par:

"La loi FIORASO indique que l'on doit choisir un type de regroupement, fusion (cette dernière solution est peu souhaitable), Communauté d'Universités et d'établissements, ou confédération d'établissements (dont chacun conserve une autonomie, le problème restant de ce que signifie l'autonomie sans le budget qui va avec)."

Le CR est approuvé à l'unanimité moyennant les corrections ci-dessus.

2) Présentation de l'Unité "Chimie du Solide et Energie" par Jean-Marie TARASCON

Jean-Marie TARASCON a récemment été nommé titulaire de la Chaire "Chimie du Solide et Energie" du Collège de France. Des discussions avec la présidence et la vice-présidence Recherche de l'UPMC l'ont conduit à demander son rattachement à l'UFR de Chimie. Il est donc invité à présenter l'activité de son équipe.

Il s'agit pour l'instant d'une FRE (Fédération de Recherche en Evolution), la FRE 3458 acceptée par le CNRS en mars 2014, et intégrée dans le « *Réseau sur le stockage électrochimique de l'énergie* » (RS2E). Elle est localisée au Collège de France et comprend outre J-M. Tarascon une Maître de Conférences UPMC (Gwenaëlle Rousse, venant de l'IMPMC), un chercheur, 3 post-doctorants, 3 thésards et un M2.

Le RS2E existe depuis 2011 et dispose de moyens conséquents (17 CR, 17 IR + 45 ans de financement de post-doc + LabEx avec 10 M€ sur 10 ans). Ce réseau est structuré en CRA (*Centre de Recherches amont*), CRTI (*technologie et intégration*) et Club des industriels, et recouvre 5 thématiques, 3 axes transversaux et 5 cellules de transferts industriels.

Le réseau promeut la recherche sur les matériaux d'électrodes de différents types (oxydes lamellaires, matériaux d'insertion au lithium), selon différentes méthodes de synthèse (Synthèse ionothermale, inorganique en liquide ionique) et pour divers types de stockage de l'énergie (Li-ion, Na-ion, Li-air, Redox Flow, etc.). Il s'intéresse en particulier aux propriétés physiques des matériaux (Matériaux à gradient de concentration ; Processus redox d'O₂ pour matériaux d'électrodes aqueux et non aqueux; Matériaux à partir de systèmes biologiques). Des collaborations ont déjà débuté avec les laboratoires présent dans le proche voisinage de la nouvelle équipe au Collège de France, LCMCP et laboratoire de Chimie des Processus Biologiques

(Fontecave); elle est aussi très intéressée par des collaborations avec les organiciens.

J-M. TARASCON explique ensuite pourquoi il se rattache à l'UFR de Chimie.

- Souhait du Collège de France
- Cohérence avec les autres Professeurs de Chimie du Collège de France
- Souhait de P. Indélicato, VP recherche de l'UPMC
- Faciliter les collaborations avec les collègues UPMC
- Former les étudiants
- présence dans l'équipe de Gwenaëlle ROUSSE, MCF UPMC (Physique)

Il demandera une bourse de thèse en 2014. Il apporte son expertise, une reconnaissance internationale, et souhaite être jugé sur ses résultats avant de formuler de nouvelles demandes.

Après l'exposé, des questions sont posées par les membres du conseil d'UFR:

H. GERARD demande si l'équipe sera rattachée à l'ED397 Matériau. La réponse est positive

C-M. PRADIER demande si d'autres collaborations sont envisagées avec des laboratoires de l'UPMC, notamment en chimie. J-M. Tarascon répond qu'il est ouvert à la discussion.

F. HUET demande quelles sont les contraintes pour entrer au RS2E. J-M. TARASCON répond que le club des industriels du RS2E, doté d'un financement de 0,5 M€, est ouvert à d'autres laboratoires et interfaces. Ca ne passe pas nécessairement par un rattachement de laboratoires au réseau mais plutôt de chercheurs ou de compétences; l'exemple de Mathieu SALANNE (PHENIX) est cité.

Les membres de la FRE 3458 quittent la séance. Quelques compléments d'informations sont donnés par les membres du conseil.

F. HUET attire l'attention sur le problème de la propriété intellectuelle.

A.L. ROLLET précise que tous les industriels ne peuvent pas se rattacher au RS2E, notamment les industriels étrangers.

P. BREUILLES complète en précisant que les personnels sont affectés aux UMR du réseau et pas au réseau lui-même.

J.F. LAMBERT fait remarquer que, comme il était déjà arrivé pour le rattachement du laboratoire FONTECAVE, l'UFR n'a pas été informée du possible rattachement de cette entité à l'UFR et encore moins consultée. Cela n'est pas attribuable à une mauvaise volonté des parties concernées, mais simplement à la mauvaise circulation des informations à l'UPMC. C. AUBERT indique que le rattachement a été négocié au moment des évaluations AERES.

Y. JOURNAUX pense que cette FRE ne tendra pas forcément vers une UMR mais pourrait faire partie d'un Institut.

F. BABONNEAU donne davantage d'informations sur la politique scientifique du Collège de France.

- Le Collège de France veut installer durablement de la recherche en ses locaux; pour la physique a été créé un institut de Physique (dirigé par Serge HAROCHE). Ce n'est actuellement qu'un hôtel à projet
- Des développements du même type pourraient avoir lieu plus tard pour la chimie.

Vote : Le rattachement à l'UFR de Chimie de la FRE3458 est adopté à l'unanimité

3) Fédérations

Pour amorcer le dialogue, J-F. LAMBERT commence par présenter et commenter le tableau des demandes de postes de l'année passée. Dans l'avenir prévisible, il est difficile d'envisager des créations de poste de BIATSS, car on travaillera au mieux à masse salariale constante, en défalquant un certain pourcentage pour le GVT et la politique générale de l'université. Comme l'année précédente, les demandes de postes BIATSS et d'enseignants-chercheurs devront être classés en une seule liste. Outre les départs en retraite qui peuvent être anticipés, on observe actuellement de nombreux départs en mobilité.

J-F. LAMBERT souligne les problèmes des délais courts pour les départs en mobilité interne, qui ne font que s'aggraver en mettant dans l'embarras les services. Souvent, des remplacements dans l'urgence doivent être mis en place pour assurer la continuité du service.

F. BABONNEAU l'interroge pour savoir si le poste de secrétaire administratif pour les fédérations Institut des Matériaux et IP2CT (précédemment occupé par T. LEULMI) a bien été affiché. J-F. LAMBERT répond qu'effectivement il a été affiché en mobilité interne pendant 15 jrs, et sera ensuite proposé en externe.

C. AUBERT qu'elle n'a pas de nouvelles sur le remplacement demandé d'un IgE suite à la promotion de L-M. CHAMOREAU.

C.M. PRADIER explique que l'on rencontre des difficultés de dialogue avec la DRH pour tenter d'optimiser les recrutements sur différentes UMR ou Fédérations en prévisionnel.

F. BABONNEAU acquiesce. La rationalisation est impossible à long terme sur un même site ou dans un même laboratoire.

J.P. PIQUEMAL insiste sur le fait que le poste de secrétaire administratif pour les fédérations doit être considéré comme à 50/50 sur les 2 fédérations.

H. PERNOT pense qu'une fois que les personnels sont là, une réorganisation interne est toujours possible. Mais F. COSTA-TORRO fait remarquer que le personnel peut refuser une modification de sa fiche de poste. J.P. PIQUEMAL précise que dans ce cas, les missions seront définies aux mieux. La gestion du LabEx *Matisse* ne fera sans doute pas partie des missions de ce poste; elle est actuellement assurée par L. BONNET-LERICQUE, affectée au LCMCP, mais il n'est pas sûr que cet arrangement puisse être définitif.

Jean-François LAMBERT présente brièvement les quatre fédérations de recherche en termes de laboratoires participants, de plates-formes et de personnels directement rattachés.

Certains responsables de fédération interviennent:

Y. JOURNAUX pour la fédération de Chimie Moléculaire. Le fonctionnement administratif est assuré par une personne qui s'occupe de la fédération plus un LabEx. La fédération donne peu de travail, et pour le LabEx c'est essentiellement de la refacturation pour les plateformes.

D. BAIGL pour la fédération Physico-Chimie Analytique et Biologique: une seule personne, la fédération fait surtout de l'animation scientifique et pas de la gestion de plateformes, en insistant plutôt sur l'optimisation du fonctionnement en interne. C-M. PRADIER demande si les plateformes peuvent être viables sans prestations extérieures.

J-F. LAMBERT explique que les fédérations avaient jusqu'à maintenant un autre rôle : celui d'intervenir dans l'arbitrage des demandes de postes. Il rappelle la façon de fonctionner adoptée pour les demandes 2013 :

- présentation au CS des demandes par les DU.
- classement interne au sein des fédérations.
- Interclassement, discussion entre les fédérations à l'UFR.
- Le projet de classement est discuté et modifié en conseil mixte (CS + C UFR)

Le recrutement d'enseignants-chercheurs a été assez positif en 2013 (6 postes ouverts) car 2 postes ont été accordés au titre de la politique scientifique générale de l'université.

Quelle méthode adopter cette année, où le nombre de poste risque d'être moindre, avec peut-être moins de postes ouverts qu'il n'y a de fédérations?

- Un passage par les fédérations peut geler les ordres de préférence, et aboutir dans certains cas à ce que des postes de profils très semblables soient défendus par deux fédérations différentes. C'est ce qui s'est produit en 2013, où des demandes concurrentes de postes PR au LAMS (Institut des Matériaux) et au

MONARIS (IP2CT) ont fait l'objet de discussions difficiles alors que la similitude des profils aurait dû être discutée dans un cadre plus général.

- Peut-on procéder comme à l'UFR de Physique, qui alterne la consultation des DU d'une part, et du CS sans les DU d'autre part? Dans notre cas, la plupart des DU appartiennent au CS.

J.P. PIQUEMAL estime qu'en 2013 les choses se sont bien passées, les problèmes peuvent être détectés en amont. Certains laboratoires préfèrent s'organiser en fédération, ce qui fait gagner du temps à tous. D'autres laboratoires préfèrent être plus libres.

J-F. LAMBERT fait remarquer que si les choses se sont finalement bien passées, c'est parce que l'attribution d'un poste PR supplémentaire en Chimie Analytique, imputé sur la politique scientifique générale de l'Université, a permis de sortir par le haut d'un affrontement entre deux fédérations.

C. AUBERT souligne (au nom de S. SAGAN) que le LBM, qui illustre le problème des laboratoires qui sont sur deux fédérations, préfère que les demandes ne passent pas par les fédérations.

Dans la fédération moléculaire, le LBM est une unité minoritaire à côté du laboratoire IPCM.

C.M. PRADIER, comme J.P. PIQUEMAL, trouve normal que les discussions se fassent par discipline. Il faudrait débiter le processus plus tôt.

C. PETIT explique que cela dépend de la politique scientifique de la fédération: dans certains cas, les laboratoires peuvent souhaiter avoir plus de liberté. Peut-on avoir une politique scientifique de l'UFR plus forte que celles des laboratoires? C'est difficile en cas de pénurie de poste.

L. FENSTERBANK suggère que les postes EC soient ouverts et que les postes ITA soient fléchés.

J.P. PIQUEMAL et C. PETIT affirment qu'il est possible de demander des postes "interlaboratoires", définis sur une thématique commune, mais dont l'affectation n'est décidée qu'après le recrutement du candidat. Il y a des exemples de cette procédure à Orsay.

F. BABONNEAU remarque qu'il y a souvent un manque de temps et d'une connaissance suffisante de la science qui se fait dans les laboratoires. Il faudrait initier dès maintenant les remontées de demandes de postes.

Y. JOURNAUX revendique que les DU aient un rôle plus important pour défendre leurs demandes.

H. PERNOT propose une autre solution : dégager les moyens pour répondre aux thématiques des défis sociétaux – donc recruter pour faire sauter des verrous – avec des postes plutôt inter unités.

D. DEVILLIERS pense que l'on risque encore d'avoir des listes très longues avec des demandes qui n'ont pas du tout le même coût. Le profil enseignement doit aussi être bien défini.

J-F. LAMBERT conclut qu'il y a consensus pour initier rapidement la discussion, mais pas sur le processus à suivre ultérieurement. Il sera demandé aux directeurs d'unité de faire remonter à l'UFR leur vision des besoins prioritaires à court et à moyen terme. Un prochain conseil scientifique, à convoquer début avril, discutera des besoins de la communauté des chimistes en termes généraux, en intégrant les besoins en enseignement, et sans entrer à ce stade dans le détail des demandes spécifiques des unités.

4) Nomination d'un directeur adjoint au département de licence

J.F. LAMBERT et H PERNOT signalent que Cécile ROUX a souhaité renoncer à cette responsabilité pour se consacrer à une nouvelle mission à l'UPMC. Il est demandé au Conseil d'UFR de donner un avis sur la nomination de Brigitte ROUSSEAU comme directrice adjointe du département de licence.

Contre : 0 : Abstention : 0

Le conseil approuve la nomination de Brigitte Rousseau à l'unanimité

5) Questions diverses

5a) Locaux 2015

J.F. LAMBERT souhaite que la discussion soit initiée sur les futurs locaux de la chimie dans le secteur Est rénové, dont le transfert durera jusqu'en février 2016.

H. PERNOT s'interroge sur la localisation de la halle technologique de chimie. Personne ne peut répondre exactement.

J.F. LAMBERT précise qu'un cadastre a été établi par l'Université, qui servira de base aux arrêtés d'affectation des locaux. Un document exhaustif faisant le point sur tout le patrimoine immobilier de l'UPMC, à Paris et en province, a été transmis à l'UFR et est à la disposition des personnes qui en feront la demande.

Il propose de réactiver la commission « locaux » qui s'était déjà réunie deux fois sous la mandature de D. Devilliers.

C. PETIT s'interroge sur le rôle de cette commission « locaux » alors que les plans sont déjà bouclés et que les locaux sont presque finalisés.

J.F. LAMBERT présente un tableau des surfaces affectées par rapport aux nombres de permanents. Il fait remarquer qu'il y a des labos mieux lotis que d'autres. Il est sûrement possible de s'arranger entre nous. A cette fin, la commission sera convoquée.

F. HUET présente un tableau similaire reprenant les valeurs du tableau de L. GAILLON, et surtout un tableau récapitulatif par fédération, qui montre clairement qu'une fédération, celle de Chimie Moléculaire, est au-dessus de la moyenne en terme de mètres carrés par permanent tandis que les trois autres sont en dessous de la moyenne. Ces inégalités sont le résultat de variations des effectifs prévisibles en 2015 depuis la proposition d'affectation des locaux.

C. AUBERT indique qu'elle est consciente que la fédération à laquelle son laboratoire est rattaché peut paraître significativement avantagée. Il faut tenir compte toutefois de ce que le principal laboratoire nécessite beaucoup de sorbonnes; d'autre part, situé au dernier étage, il souffre de la surface immobilisée par les gaines des conduits de tous ses voisins du dessous. Moyennant cela, le laboratoire est ouvert à une discussion constructive.

5b) Informations du directoire

- F. BABONNEAU indique que la Vice-Présidence Recherche (VPR) va lancer la création de 15 à 20 chargés de missions, équivalents aux DAS du CNRS, pour faciliter la liaison entre VPR et DU. Cinq de ces chargés de missions sont envisagés pour le pôle 2: 2 pour la chimie, 3 pour la physique.

Les représentants de la Chimie au Directoire (C. AUBERT, M. JARDAT, O. PARISEL, F. BABONNEAU) s'interrogent sur les questions suivantes:

Quel rôle pour ces chargés de mission? Quel profil, quelles articulations avec l'UFR? Qui choisir? Les personnalités expérimentées, ayant une bonne connaissance de la chimie à l'UPMC, ont souvent d'autres responsabilités incompatibles.

- Crédits plateforme 2014 :

Pour rappel, ces crédits d'investissement ont été en 2011 de 4 M€, dont 500 k€ pour la Chimie, et de zéro en 2012 et 2013. F. BABONNEAU a été informée de l'ouverture en 2014 de 600 k€ en investissement, dont 180 k€ pour le pôle 2. En Chimie, une demande de l'IP2CT visant à soutenir les regroupement de laboratoires de cette fédération semble prioritaire à la VPR.

Deux autres demandes ont été soumises à F. BABONNEAU.

C.M. PRADIER expose la demande de la Plateforme microscopie :

Un projet de cofinancement d'un nouveau microscope électronique (pour lequel une demande a été déposée en parallèle au DIM Nano-K) nécessiterait une participation de 145 k€ pour l'UPMC. Il permettrait de fédérer les différentes plateformes de microscopie soutenues par les différentes équipes. Le but est de faire de l'UPMC un centre de compétence reconnu en microscopie. Après réunion, les physiciens ont décidé de soutenir ce projet.

La subvention du pôle 2 serait donc répartie entre 145 k€ pour le projet "microscopie" et 35 k€ pour l'IP2CT.

Y. JOURNAUX, pour la fédération Chimie Moléculaire, déplore que le projet d'acquisition d'une cellule pour le spectromètre de masse POLARIS ne soit pas soutenu alors qu'il manque 35 k€, et craint qu'à cause de cela l'opération ne se fasse pas, car la subvention du DIM sera perdue si l'acquisition n'a pas lieu en 2014.

La séance se poursuit par un Conseil d'UFR restreint aux membres enseignants-chercheurs.

6. Conseil restreint :

C. SAYAG présente une synthèse des tableaux de service et des annexes demandées par la VP Enseignement.

Annexe 1 : Ce tableau donne la liste des externes enseignant en chimie, B. HASENKNOPF fait remarquer qu'il ne faut pas comptabiliser dans cette liste les enseignements co-habilités tel le Master 2.

Annexe 2 : Ce tableau recense les intervenants extérieurs payés par l'UPMC en HC soit un total de 2034 h dont environ 1000 heures sont imputées à la licence Pro.

Il apparaît une différence positive, de 2700 h, entre la charge d'enseignement et le potentiel d'enseignement. Cela paraît surprenant alors que l'on perd 579 h d'enseignement dues au M2 PRO, et qu'il y a en L2 une baisse d'effectif. En fait, l'investissement des chimistes en L1 a considérablement augmenté, et s'inscrit sur le tableau de service du SGFI.

H. PERNOT évoque le problème des enseignements faits en l'absence de convention, en particulier avec l'ENSCP. Peut-être faudrait-il aussi une décision du Conseil des Enseignement sur l'implication dans le "parcours Prédoc" dont les étudiants ont une inscription UPMC.

2 points restent à améliorer :

- la procédure d'inscription/validation des extérieurs par UE/EFU/UFR.

- un problème technique concernant le logiciel de gestion des temps de service: il faudrait disposer de plus de filtres pour faciliter les extractions de données du tableau de services.

Les excédents de temps de service ont conduit à la création de 360 h de TP "doublés" en L1S2. Il faudrait aussi envisager la création de tutorat en L1P2 et L2. C. PETIT envisage de doubler les TP renforcés en P1 l'année prochaine.

Les collègues en défaut d'heures souhaitant compléter leur service à 192 heures se verront proposer du tutorat, du soutien, du D3R.

H. PERNOT suggère que certaines règles d'attribution des APIC devraient être révisées. Elle s'interroge sur l'utilité des binômes responsable / coordinateur d'UE quand l'un fait tout le travail; ce point devrait être discuté en Conseil de Département ou d'Enseignement. Malgré cette réserve, d'après les informations disponibles l'EFU de Licence approuve les données présentées.

C. SAYAG précise que c'est la charge d'enseignement hors 926 qui a le plus augmenté (+1800 SGFI).

B. HASENKNOPF indique que les APIC correspondent environ à 7,5 % du total des heures enseignées, et ce total varie chaque année.

L. FENSTERBANK approuve les annexes pour le Master.

Les tableaux de service sont proposés au vote, moyennant la modification à apporter à l'Annexe 1 (cf. supra).

Vote : 12 OUI / 1 abstention / 0 Contre

La séance est levée à 17 h 20
